

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 janvier 2022

Thierry Marx, président confédéral de l'UMIH, était à Bercy à l'invitation de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour porter la parole des restaurateurs et des hôteliers. Il a expliqué que l'hôtellerie-restauration était confronté aux mêmes difficultés que les boulangers en pointant l'impact de l'augmentation du prix des denrées alimentaires dans la restauration qui représente 25-30% du coût de fabrication d'un plat.

Sur l'envolée des factures d'énergie, il a fait part des situations dramatiques dans lesquelles se trouvaient nos adhérents en présentant des factures d'électricité et des contrats reçus par l'UMIH nationale de toute la France et notamment celle d'un restaurateur de Perpignan qui a vu sa quittance de décembre augmenter de près de 1700 % pour passer de 703,00 € à 11 792,00 €.

Sur les dernières annonces du Président de la République, l'UMIH prend acte de la demande faite aux fournisseurs d'énergie de renégocier en janvier les contrats excessifs de toutes les TPE mais a tenu à souligner que les fournisseurs d'énergie y étaient déjà tenus par la charte du 5 octobre 2022. Aujourd'hui, **l'UMIH réclame que cette mesure soit étendue à l'ensemble des PME.**

L'UMIH demande également que **la définition de ce qui relève des tarifs excessifs, voire prohibitifs, ne soit pas laissé à la libre appréciation des fournisseurs d'énergie.**

L'UMIH réclame, pour cela, **la fixation d'un tarif de référence de l'électricité et du gaz, règlementé et encadré,** qui serve de calcul à la mise en place d'un « contrat énergie responsable » acceptable par nos entreprises. Nos entreprises voient leurs factures d'énergie continuer à flamber (X 8 ou X 10) alors que le prix de l'énergie est revenu à son niveau d'avant le début de la guerre en Ukraine.

Si les fournisseurs d'énergie n'obtempèrent pas, Thierry Marx, président confédéral de l'UMIH demande au gouvernement de **mettre à exécution sa menace de taxation de leurs profits pour financer ce « contrat énergie responsable ».**

Sur les aides, l'UMIH a demandé d'étendre à tous les restaurateurs et les hôteliers, la proposition du gouvernement d'écrire aux boulangers. Ce mail d'information renvoie sur **un simulateur simplifié pour permettre à nos entreprises de savoir si elles peuvent bénéficier des aides.**

Pour les entreprises éligibles à ces aides, nous avons réclamé **la simplification du dispositif en place qui est aujourd'hui vécu comme une « usine à gaz ».**

Enfin, une réunion se tiendra demain avec l'ensemble des présidents de départements et de régions UMIH pour faire le point sur les mesures et les actions déployées dans les territoires.

Contact presse :

comunication@umih.fr

Ophélie Rota 06.82.82.95.82 / Charlotte Le Moniet 07.87.02.69.66